

Acquisition Brief — cbprcompliance.com



Nom de domaine / Actif proposé : cbprcompliance.com (seul actif cédé ; aucune autre extension incluse)

Objet : acquisition d'un actif stratégique de positionnement pour clarifier et piloter la conformité aux deux cadres « CBPR » qui structurent les flux transfrontières :

- **Global CBPR (Privacy / données)**
- **SWIFT CBPR+ (Payments / ISO 20022)**

Contacts

Email • contact@cbprcompliance.com

Website • <https://www.cbprcompliance.com>

LinkedIn • <https://www.linkedin.com/company/cbprcompliance>

Ce document — pour qui, pourquoi

Dossier de décision pour CEO / COO / CFO / CTO / CPO / DPO / Directions Paiements / Trésorerie / Conformité & Juridique (banques, PSP, fintech, groupes exposés aux flux de données et de paiements cross-border, e-commerce, SaaS, industrie, santé).

Il ne décrit pas un business plan ni une offre de services ; il documente l'intérêt stratégique d'un nom de domaine descriptif et défendable pour porter un programme « CBPR compliance » couvrant à la fois :

- **la conformité Global CBPR / PRP (privacy & data flows),**
- **la migration et le run SWIFT CBPR+ / ISO 20022 (paiements & reporting).**

Ce document :

- ne décrit aucun service existant,
 - ne constitue pas un conseil juridique, fiscal ou financier,
 - ne crée aucun lien d'affiliation avec une autorité publique, le Global CBPR Forum, APEC, SWIFT ou un réseau de paiement,
 - porte uniquement sur la cession du nom de domaine listé ci-dessus.
-

1) Décision en une page

Ce que c'est

Un exact-match .com « CBPR COMPLIANCE » qui devient :

- la bannière neutre et lisible C-level pour votre programme Global CBPR / PRP (privacy, transferts transfrontières),
- le point d'entrée naturel pour vos travaux SWIFT CBPR+ / ISO 20022 sur les paiements et le reporting cross-border,
- un hub narratif unique pour aligner juridique, privacy, paiements, IT, risk et trésorerie sur un même vocabulaire.

Ce que le nom permet de faire

- Positionner cbprcompliance.com comme hub de gouvernance “dual CBPR” :
 - o côté Privacy : cartographie des flux, registres, contractualisation, certification Global CBPR/PRP si pertinent,
 - o côté Payments : trajectoire CBPR+ / ISO 20022, jalons de migration, guidelines internes pour les messages cross-border.
- Donner à la direction un langage simple — « notre CBPR compliance programme » — pour piloter deux chantiers complexes sans multiplier les marques.
- Offrir aux clients, régulateurs, partenaires et investisseurs un point de repère clair et pérenne.

Pourquoi c'est défendable

- Terme exact, déjà au cœur des deux discussions (Global CBPR / SWIFT CBPR+).
 - Verrou sémantique : celui qui opère cbprcompliance.com devient spontanément le référent langage sur « CBPR compliance ».
 - Nom descriptif, neutre, mémorisable ; pas de promesse technique implicite, uniquement un territoire de positionnement.
-

2) Contexte & jalons

Deux cadres, un même acronyme

- **Global CBPR / Global PRP (Privacy)**

Cadre de certification pour les flux de données transfrontières, issu d'APEC et étendu via le Global CBPR Forum. Fenêtre 2025–2028 : montée en puissance des mécanismes de certification, interopérabilité avec d'autres régimes, demande de preuves de maîtrise des transferts.

- **SWIFT CBPR+ / ISO 20022 (Payments)**

Ensemble de règles d'usage ISO 20022 pour les paiements et le reporting cross-border sur le réseau SWIFT, avec jalons de migration déjà engagés et exigence de conformité d'ici fin 2025 pour les acteurs majeurs.

Implication pour un groupe exposé

- Côté privacy : pression accrue sur la gouvernance des données, la documentation des transferts, la contractualisation avec les tiers US/APAC et au-delà.
- Côté paiements : transformation profonde des messages, systèmes et contrôles pour rester pleinement interopérable et compliant sur les paiements cross-border.

Besoin d'un langage commun

- Sans bannière claire, les deux chantiers avancent en silos (privacy vs paiements), avec des coûts de coordination élevés et des récits contradictoires vis-à-vis du board et des autorités.
- Un actif comme cbprcompliance.com permet de poser une bannière unique pour articuler ces deux dimensions, tout en rappelant explicitement qu'elles relèvent de cadres distincts.

3) Cas d'usage possibles (ordre de grandeur indicatif)

A. Banque / PSP / Groupe financier

- **cbprcompliance.com comme portail de programme « CBPR Compliance — Privacy & Payments » :**
 - o section Privacy : politique transferts, Global CBPR/PRP, documentation, FAQ régulateurs,
 - o section Payments : plan de migration CBPR+ / ISO 20022, jalons, playbooks, indicateurs.
- **Effets attendus (ordre de grandeur) :**
 - o réduction du temps de coordination programme (–5 à –10 % / 12–18 mois),

- o gains indirects sur les coûts de re-travaux / audits / communication de crise,
- o pipeline de projets structurés +€1-3 M (selon taille / périmètre / partenaires).

B. Éditeur / SaaS / RegTech cross-border

- cbprcompliance.com comme bannière produit / plateforme :
- o modules de gestion des transferts de données (Global CBPR),
- o modules de mapping et de validation messages CBPR+ / ISO 20022,
- o hub contenu pour éduquer le marché sur la dualité CBPR / CBPR+.
- Effets attendus (ordre de grandeur) :
- o crédibilité immédiate auprès des CPO / CFO / Heads of Payments,
- o cycles commerciaux raccourcis,
- o pipeline cumulatif +€1-3 M (ACV mid-market / enterprise).

C. Alliance / Institution / Hub neutre

- cbprcompliance.com comme point d'ancrage pour un observatoire ou un centre de ressources sectoriel :
 - o référentiels partagés et trames contractuelles ré-utilisables,
 - o bonnes pratiques CBPR / CBPR+ par secteur,
 - o effet réseau : conférences, groupes de travail, labels sectoriels.
-

4) Avantage stratégique du pack

- Autorité par le langage CBPR, sur deux axes à la fois (privacy + paiements).
 - Clarté C-level : un nom qui « raconte » immédiatement le sujet sans jargon technique.
 - Défensif : exact-match .com simple, lisible, mémorisable ; plus difficile pour un autre acteur de recréer un terrain narratif aussi central une fois occupé.
 - Ré-emploi maximal : contenus, matrices, kits, relations et initiatives sont concentrés sous un seul nom, même si plusieurs marques et produits coexistent.
-

5) Taille & pression du marché

2025-2030 :

- Côté privacy : hausse des CAPEX/OPEX pour cartographier, contractualiser, auditer et monitorer les transferts internationaux (US/APAC, multi-juridictions).
- Côté paiements : budgets pluriannuels de transformation ISO 20022 / CBPR+, adaptation des systèmes core, outils de filtrage, outils de trésorerie et de reporting.

Le marché a besoin d'un standard narratif simple et d'un hub visible pour expliquer l'ensemble ; CBPRCOMPLIANCE.COM peut jouer ce rôle, sans empiéter sur les prérogatives des autorités ou des réseaux.

6) Ancrages CFO (obligatoires)

6.1 Coût alternatif « notoriété & adoption »

Sans exact-match, chaque entité doit inventer son propre vocabulaire, organiser des campagnes internes et externes, et maintenir plusieurs marques projets. Ordre de grandeur :

- **€0,4-1,5 M sur 12-18 mois (communication, change, temps de management) pour un groupe mid/large.**

6.2 Coût du retard

Un cycle de retard sur les chantiers CBPR / CBPR+ peut signifier :

- **re-travaux contractuels,**
- **deals reportés,**
- **friction en audits privacy,**
- **difficultés opérationnelles sur certains flux de paiements.**

Ordre de grandeur : €0,8-2,0 M / 12-18 mois (mid/large), en additionnant coûts directs et coûts d'opportunité.

6.3 Synergies réutilisables

Sous une bannière unique, chaque euro investi (contenus, kits, connecteurs, évènements, relationnel) bénéficie à la fois aux parcours privacy et aux parcours paiements → délai de confiance ↓, cycles ↓, coûts unitaires ↓.

7) Logique d'investissement (sans prix public)

Lecture budgétaire : plutôt que de disperser €0,4-1,5 M en campagnes, notoriété et change management sur plusieurs marques et slogans, un actif unique et défendable :

- **accélère le go-to-market de vos programmes CBPR / CBPR+,**
 - **réduit le CAC “conformité” (temps et efforts pour convaincre les décideurs internes / externes),**
 - **permet d'ancrer vos efforts dans un nom qui survivra aux vagues technologiques et aux cycles de buzz.**
-

8) Actif lié / option bundle (≤2)

- **piplcompliance.com** — bannière PIPL / Chine pour compléter un programme global « cross-border privacy & transfers » couvrant l'axe US/APAC + Chine, en complément de la brique CBPR. (option, non inclus)

(Aucun autre nom cité. Zéro promesse hors périmètre.)

9) Process d'acquisition (Legal/Finance)

Objet de la cession : cbprcompliance.com uniquement.

- **Transaction possible sous escrow,**
- **transfert technique rapide via le registrar du domaine,**
- **facture émise via structure française / européenne,**
- **options : cash / échelonné (par exemple 40-30-30) / bundle limité si négocié.**

Mention légale : nom descriptif, aucune affiliation avec le Global CBPR Forum, APEC, SWIFT, un réseau de paiements ou une autorité publique.

10) Contacts

Email • contact@cbprcompliance.com

Website • <https://www.cbprcompliance.com>

LinkedIn • <https://www.linkedin.com/company/cbprcompliance>